



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle 2023 (AGA) des membres du club Unigym Gatineau

Veillez noter que l'Assemblée générale annuelle (AGA) des membres du club Unigym Gatineau se tiendra **mercredi le 29 novembre 2023 à 19 h au Centre sportif de Gatineau, salle 254.**

L'assemblée générale annuelle se compose de tous les membres en règle du Club. Sont membres du Club :

- Tout parent ou tuteur de gymnastes dûment inscrits au club Unigym Gatineau dans l'année gymnique courante (1er septembre au 31 août) et ayant acquitté l'ensemble des frais déterminés par le conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Régularisation de l'avis de convocation
3. Vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée du 29 novembre 2022
6. Rapport du président
7. Rapport du directeur général
8. Ratification des états financiers 2023
9. Présentation des prévisions financières 2023-2024
10. Ratification des modifications aux règlements généraux
11. Nomination du vérificateur
12. Période de questions
13. Nomination du président et du secrétaire d'élection
14. Élection des membres du conseil d'administration :
15. Levée de l'assemblée

Voir les règlements généraux article 19 et 20 pour la composition du conseil d'administration et les procédures d'élections et de mise en nomination (ci-joint).

Les postes disponibles (7) pour élection au conseil d'administration à l'AGA 2023 sont :

- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur récréatif - mandat de 2 ans
- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur compétitif – mandat de 2 ans
- 2 postes d'administrateur en provenance de tout secteur – mandat de 1 an (postes vacants)
- 1 poste d'administrateur en provenance du secteur sport-études – mandat de 1 an (poste vacant)

Les administrateurs dont les mandats se terminent en 2022 sont :

- Pascal Croteau, secteur récréatif
- Roxanne Brochu, secteur récréatif
- Anne-Marie Bard, secteur compétitif
- Véronique Plouffe, secteur compétitif

Mise en nomination

Les membres en règle ou les administrateurs rééligibles souhaitant poser leur candidature au conseil d'administration doivent soumettre une lettre d'intention confirmant leur provenance ainsi que leur compétences et expertise à l'attention du président du conseil d'administration à jay@unigyngatineau.com au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'assemblée générale – mercredi le 15 novembre 2023, 17h.

Pièce jointe : Rèlements généraux article 19 et 20 et ébauche du procès-verbal de l'AGA 2022.



Règlements généraux

Article 19 et 20

Version adoptée le 29 mars 2023 par le conseil d'administration

Article 19 - Composition et durée des fonctions

Le conseil d'administration est composé d'un maximum de dix (10) administrateurs :

- Il y a huit (8) membres en règle incluant au minimum deux (2) membres en provenance du secteur récréatif, deux (2) membres en provenance du secteur compétitif et deux (2) membres en provenance du Sport-Études. Les huit (8) membres sont élus lors de l'Assemblée générale annuelle et la durée de leur mandat est de deux (2) ans.
- Deux (2) personnes cooptées. Les personnes cooptées agissant à titre d'administrateur sont nommées par les membres du conseil d'administration et possèdent les mêmes droits et obligations que les membres. Le mandat est de deux ans. Advenant qu'un poste de personne coopté soit vacant, il pourrait être comblé par un membre qui détient une expertise particulière. Il devra soumettre sa candidature et être recommandé par un membre du conseil. Ces derniers examineront sa candidature et détermineront si sa candidature est acceptée.

De plus, un administrateur désigné : le représentant de la ville de Gatineau, nommé par cette dernière, ainsi qu'un invité, le Directeur général d'Unigym Gatineau, peuvent participer à toutes les rencontres du conseil d'administration, mais n'ont pas de droit de vote quant aux décisions du conseil.

Un membre du club Unigym (se reporter à l'article 6) ne peut assister aux séances ordinaires du conseil d'administration que sur invitation et exclusivement pour discuter des points spécifiques mentionnés dans ladite invitation. Dans ce contexte, le membre est considéré comme un invité lors des réunions du conseil d'administration, dépourvu du droit de vote sur les décisions prises par le conseil. De plus, il ne peut pas poser de questions lors de ces séances.

Une question soulevée lors de la période de questions du public à l'ordre du jour ne peut pas soulever une discussion. Le temps prévu doit être respecté. Les interventions doivent être brèves et non répétitives. Il appartient au président de bien gérer la durée des interventions. Si une question amène une réponse immédiate, le président peut répondre ou demander au directeur général de répondre. Il ne doit absolument pas y avoir de débat(s) entre les membres du conseil et le public. Une question du public demeure du domaine de l'information. Elle ne peut entraîner l'ajout d'un sujet immédiat à l'ordre du jour. Le président se réserve le droit de refuser tout ajout portant à débat et pour lequel il juge que les membres du conseil d'administration auraient dû être informés au préalable.

Article 20 - Élection

Quatre (4) administrateurs sont élus les années paires et quatre (4) administrateurs sont élus les années impaires lors de l'Assemblée générale annuelle. Un maximum de deux (2) personnes sont cooptées les années paires. Elles sont nommées par les membres du conseil d'administration pour un mandat de 2 ans.

Mise en nomination

Les membres en règle ou les administrateurs rééligibles souhaitant poser leur candidature au conseil d'administration doivent soumettre une lettre d'intention à l'attention du président du conseil d'administration au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'assemblée générale.

Président et secrétaire d'assemblée

L'assemblée nomme un secrétaire et un président d'assemblée parmi les personnes présentes, n'ayant pas soumis leur candidature, lesquelles après avoir accepté d'agir en cette qualité n'ont pas droit de vote. Ce dernier détermine la procédure des délibérations, y compris le temps et les moyens relatifs aux ajournements et aux élections. L'assemblée nomme aussi 2 scrutateurs qui peuvent, mais ne doivent pas être nécessairement membre du Club.

Le président donne lecture des noms dont les mandats sont complétés ainsi que des sièges vacants par démission, s'il y a lieu.

Élection aux postes réservés aux membres

Après avoir fourni les noms des candidats ayant soumis une lettre d'intention, le président d'élection informe l'assemblée des points suivants :

- Seuls les membres en règle peuvent participer à l'élection.
- S'il y a plus de candidats que de sièges vacants, il y a élection. Par contre, si le nombre de candidats mis en nomination est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants, les candidats sont élus par acclamation.
- Si, à la suite des élections des sièges restent vacants, l'assemblée peut autoriser l'ouverture des mises en nomination en provenance du parquet en autant que la majorité votants soient d'accord. Dans ce cas, toute personne mise en nomination pour l'élection à un poste d'administrateur doit obligatoirement être présente à l'assemblée.
- L'élection a lieu au vote secret, qui consiste à distribuer des bulletins à chaque membre qui inscrit les candidats de son choix pour un nombre correspondant aux sièges vacants.
- Le secrétaire d'élection et les scrutateurs ramassent les bulletins de vote et en font le décompte. Les personnes dont les noms ont accumulé le plus de votes sont élus.
- En cas d'égalité de votes pour le dernier siège, le scrutin est repris entre les candidats ayant accumulé le même nombre de votes.
- Le président d'élection nomme les nouveaux élus. Les bulletins de vote sont détruits par les scrutateurs immédiatement après le vote s'il n'y a pas de recomptage.
- Toute décision du président d'élection quant à la procédure lie l'assemblée à moins que cette dernière en appelle.



UNIGYM GATINEAU

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

MERCREDI LE 30 NOVEMBRE 2022, 18h, CENTRE SPORTIF DE GATINEAU – SALLE 254

Membres du conseil d'administration présents (9) : Chantal St-Cyr – (présidente), Pascal Croteau (vice-président), Ramona Dumitrache (secrétaire), Roxanne Brochu (trésorière), Anne-Marie Bard (administratrice), Véronique Plouffe (administratrice), Caroline Chouinard (administratrice), Éric Gosselin (administrateur), Jean Dion (administrateur).

Membres présents (21) Jacynthe Bastien (Nicolas et Gabriel Cyr), Teresa Couture (Sophia, Selena, Samantha, Sarah Couture), André Couture (Sophia, Selena, Samantha, Sarah Couture), Benoit Lalonde (Béatrice Lalonde), Martin Bisson (Lilia Bisson), Sylvie Chouinard (Stéphanie Lemay), Lucie Cyr par téléphone (Marilou Gosselin), Maryse Croteau par téléphone (Aude Croteau), Jocelyn Leduc par téléphone (Océanne Leduc), Sébastien Lanthier- St-Amour (Éloïse St-Amour), Stéphanie Thériault (Émilie Martineau), Valérie Thériault (Eva Lambert), Chantal St-Cyr (Taylor Bennet), Pascal Croteau (Aude et Mathis Croteau), Ramona Dumitrache (Ariana Dumitrache), Véronique Plouffe (Éloïse St-Amour), Roxanne Brochu (Océanne et Loryanne Leduc), Anne-Marie Bard (Zalaé Desjardins), Éric Gosselin (Marilou Gosselin), Caroline Chouinard (Alexandra Schwab), Marie-Eve Poitras (Léo Poitras).

Autres membres présents (non-votant) (9) Jacynthe Harper (directrice générale), Jean-Paul Caron (conseiller), Antoinette Tambakopoulos (directrice administrative), Maude Meloche (représentant de la ville de Gatineau), Myriane Thériault (chef de secteur Aylmer), Ganaëlle Brunet (chef de secteur Hull), Carolanne Morin-Bruneau (chef de secteur compétitif Masson-Angers), Anic Bellerose (chef de secteur Gatineau), Maude Laflamme (entraîneur Aylmer)

1. Ouverture de l'assemblée

L'ouverture de l'assemblée est confirmée par la présidente Chantal St-Cyr à 19h10. Elle adresse ses salutations à tous les participants et rappelle que l'assemblée générale annuelle (AGA) a pour but de mettre en lumière les réalisations du Club au cours de l'année écoulée.

[AGA 2022 – Unigym Gatineau 30-11-2022 / 01](#)

Ramona Dumitrache propose Antoinette Tambakopoulos comme secrétaire d'assemblée et Éric Gosselin appuie.

Adoptée à l'unanimité

2. Régularisation de l'avis de convocation

Conformément aux dispositions des règlements généraux, l'avis de convocation a été transmis aux membres au moins 10 jours avant la date de l'assemblée générale.

3. Vérification du quorum

Un minimum de vingt (20) personnes constitue le quorum pour toute assemblée des membres.

Le quorum est établi avec la présence de 21 membres au début de la réunion.

La majorité est atteinte avec 12 voix (50% + 1).

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente présente l'ordre du jour.

[AGA 2022 – Unigym Gatineau 30-11-2022 / 02](#)

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jean Dion et appuyée par Martin Bisson.
Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée du 24 novembre 2021

La directrice générale confirme que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2021 est accessible sur le site internet du Club. Il est également inclus dans le cahier du membre qui a été envoyé par courriel aux membres du club.

Quelques minutes sont octroyées aux membres pour parcourir le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2021.

[AGA 2022 – Unigym Gatineau 30-11-2022 / 03](#)

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2021 est proposée par Pascal Croteau et appuyée par Roxanne Brochu.

Adoptée à l'unanimité.

6. Rapport de la présidente

La présidente commence par présenter les membres du conseil d'administration et exprime sa gratitude envers tous les membres du conseil d'administration qui sont présents à l'AGA.

Ensuite, elle présente son rapport sur les événements de l'année et le bilan des activités. Elle exprime sa reconnaissance envers la direction générale et les employés pour leur résilience tout au long de l'année. Malgré les incertitudes et les préoccupations qui ont émergé, la direction, les administrateurs, les employés et les athlètes sont restés solidaires, créatifs et résilients en attendant un retour à la normale. Ce n'est qu'à l'automne 2022 que le Club a pu reprendre pleinement ses activités gymniques.

La présidente tient également à remercier Maude Meloche, la représentante de la Ville de Gatineau, en remplacement de Solange Casavecchia en son absence, pour son soutien continu.

Il est important de souligner le travail de Jean-Paul Caron, qui a accepté de reprendre du service au cours de la dernière année en tant que Directeur Général par intérim. Unigym Gatineau a la chance de compter parmi ses rangs une personne aussi experte et dévouée qui n'a ménagé aucun effort pour soutenir le développement d'Unigym Gatineau de diverses manières.

La présidente met en avant le travail accompli par Éric Gosselin sur le plan stratégique. Éric Gosselin prend la parole et explique en détail le travail réalisé sur le plan stratégique. Il décrit les valeurs, la vision et la mission de l'organisation. Il présente la situation actuelle ainsi que la situation souhaitée pour l'année 2027.

La présidente conclut son rapport en exprimant sa gratitude envers les bénévoles, les parents et les gymnastes pour leur soutien. Elle souligne que le développement du plus grand club de gymnastique au Québec est le fruit d'un travail d'équipe, et la contribution à la réalisation et au succès du Club est grandement appréciée.

7. Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente un aperçu du rapport annuel 2022-2023 disponible sur le site internet d'Unigym Gatineau. De plus, une copie du rapport a été distribuée aux membres par voie électronique.

8. Ratification des états financiers

La présidente cède la parole à Martin Patry de la firme Marcil Lavallée, qui présentera les états financiers au 31 août 2022. Ces états financiers sont accessibles sur le site internet d'Unigym Gatineau.

Les états financiers ont été préparés par la firme comptable Marcil Lavallée, un auditeur indépendant qui travaille avec Unigym Gatineau depuis de nombreuses années. Ils ont mené l'audit des états financiers d'Unigym Gatineau, qui incluent l'état de la situation financière au 31 août 2022, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

[AGA 2022 – Unigym Gatineau 30-11-2022 / 04](#)

La ratification des états financiers au 31 août 2022 est proposée par Éric Gosselin et appuyée par Martin Bisson.

Adoptée à l'unanimité.

9. Présentation des prévisions financières 2023-2024

La directrice générale fait la présentation des prévisions financières pour l'année 2022-2023. On cible un budget équilibré avec les amortissements.

10. Ratification des modifications aux règlements généraux

La présidente confirme que le conseil d'administration n'a procédé à aucune modification des règlements généraux en 2021-2022.

11. Nomination du vérificateur

Le conseil d'administration recommande de poursuivre la collaboration avec la firme comptable Marcil Lavallée.

[AGA 2022 – Unigym Gatineau 30-11-2022 / 05](#)

La nomination de Marcil Lavallée comme vérificateur pour l'année 2022-2023 est proposée par Pascal Croteau et appuyée par Véronique Plouffe.

12. Période de questions

Aucune question en rapport avec les présentations est soulevée.

13. Nomination du président et du secrétaire d'élection

[AGA 2022 – Unigym Gatineau 30-11-2022 / 06](#)

Il est proposé par Jean Dion et appuyée par Pascal Croteau, que Jean-Paul Caron occupe le poste de président d'élection et qu'Antoinette Tambakopoulos assume la fonction de secrétaire d'élection.
Adoptée à l'unanimité.

Myriane Thériault et Ganaëlle Brunet agiront à titre de scrutateurs.

14. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président d'élection rappelle les dispositions des articles 19 et 20 des règlements généraux.

Les postes disponibles (4) pour élection au conseil d'administration à l'AGA 2022 sont :

- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur Sports-Études (SE) - mandat de 2 ans
- 2 postes d'administrateur en provenance de tous secteurs – mandat de 2 ans

En date du 16 novembre (date limite pour soumettre une lettre d'intention), 3 membres en règle ont posé leur candidature pour les postes disponibles en 2022 :

- Ramona Dumitrache – membre en règle – secteur SE (Arianna Dumitrache)
- Chantal St-Cyr – membre en règle – secteur SE (Taylor Bennett)
- Benoit Lalonde – membre en règle – de tous secteurs (Béatrice & Charlotte Lalonde)

Conformément aux règlements généraux (RG), lorsque le nombre de candidats en nomination est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants, les candidats sont élus par acclamation. Les trois (3) candidats sont donc confirmés sans élection. De plus, les RG stipulent que si à la suite des élections, des sièges restent vacants, l'assemblée peut autoriser l'ouverture des mises en nomination en provenance du parquet en autant que la majorité votantes soient d'accord. Dans ce cas, toute personne mise en nomination pour l'élection à un poste d'administrateur doit obligatoirement être présente à l'assemblée.

Le président demande une proposition pour confirmer si l'assemblée veut procéder avec des nominations en provenance du parquet pour le mandat de 2 ans pour un administrateur en provenance de tous secteurs.

Aucune proposition.

Le président déclare les élections 2022 fermés.

15. Levée de l'assemblée

Tous les sujets de discussions étant épuisés, sur la proposition de Véronique Plouffe et appuyée par Sylvie Chouinard l'assemblée est levée à 20 h 06.

Chantal St-Cyr, président

Ramona Dumitrache, secrétaire